

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DE SAVOIE DECHETS DU 06 MAI 2022 A 14 H 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni le 06 mai 2022 à 14 h 30 salle du service des Eaux de Grand Chambéry et en visioconférence.

L'ordre du jour de la séance a été affiché le 29 avril 2022.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 16, Nombre de votants : 24
- Etaient présents : 16

Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge	Délégué titulaire
	RAUCAZ Christian	Vice-Président
	VIGUET-CARRIN Françoise	Déléguée titulaire
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie	Présidente
	BOIX-NEVEU Arthur	Vice-Président
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc	Vice-Président
	GRANGE Yves	Délégué titulaire
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis	Vice-Président
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude	Vice-Président
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe	Délégué titulaire
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard	Délégué titulaire
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence	Déléguée titulaire
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël	Délégué titulaire
	CHEMIN François	Vice-Président
	SIMON Christian	Délégué titulaire
	VARESANO José	Délégué titulaire

Délégués présent en visio : 4

VAN STRAATEN Nicolas ; GIRARD Marc ; SPIGARELLI Lucien ; BADIN Benoît (suppléant de BARBIER Marie-Claire)

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian
DANIS Georges donne pouvoir de vote à HANRARD Bernard
BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude
LAURENT Philippe donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

Délégués excusés : 4

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SARTORI Walter ; GRILLAUD Laurent ; ROUGEAUX Jean-Pierre

Délégués absents : 11

THEVENON Raphaël ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian ; SANDFORD Erica

ORDRE DU JOUR

Validation du Comité Syndical du 04 mars 2022

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Autorisation de lancer une consultation pour les prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice pour les besoins de Savoie Déchets

2. TRI DES COLLECTES SELECTIVES

2.1 Fixation du nouveau montant de la prime versée aux candidats dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif en vue de l'attribution d'un marché global pour la conception-réalisation d'un nouveau centre de tri des collectes sélectives

3. REESOURCES HUMAINES

3.1 Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès de Savoie Déchets et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

4. FINANCES

4.1 Approbation des comptes de gestion 2021 de Savoie Déchets

4.2 Approbation des comptes administratifs 2021 de Savoie Déchets

4.3 Affectation résultats 2021- Budget principal de Savoie Déchets

4.4 Affectation du résultat 2021 – Budget annexe 02 « Gestion des passifs de Savoie Déchets »

4.5 Approbation budgets supplémentaires 2022 – Budget principal et budgets annexes « Gestion des passifs », « Centre de tri de Gilly-sur-Isère », « Centre de tri de Chambéry » de Savoie Déchets

4.6 Subventions pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, à la lutte contre les gaspillages, concourant à l'économie circulaire ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés

5. QUESTIONS DIVERSES**Ouverture de la séance**

Arthur BOIX-NEVEU est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité Syndical.

Validation du Comité Syndical du 04 mars 2022

Le compte-rendu du Comité Syndical du 04 mars 2022 est approuvé sans modification à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Présentation de l'association SOLUCIR par Madame Audrey ARNAUD



Création de l'association SoluCir



- Le réseau SoluCir : un collectif de plusieurs centaines d'acteurs, tous convaincus par l'économie circulaire, qui (re)crée le lien entre les entreprises, les collectivités, la recherche, les élus... pour trouver ensemble des réponses aux besoins du territoire
- Après TZZ, l'objectif était de formaliser le collectif d'acteurs et pérenniser le mouvement en lui donnant une existence juridique propre
- Participation de plus de 50 acteurs à la co-construction de l'association
- Constitution de l'association à l'automne 2020
- 107 adhérents aujourd'hui

**Valeurs > COOPÉRATION, PROXIMITÉ, CONVIVIALITÉ,
BIENVEILLANCE, PARTAGE**



Le Conseil d'Administration



► 17 structures :

- USMB
- Charières Valoristes
- Innovales
- Auvergne Rhône Alpes
- Entreprises
- Nantet
- Adi Green II
- Triala
- Indigo
- Pic Bois
- NYA-ID
- Rhizomex
- Défauts
- Lezroy
- Olivier Favier
- SIMONES & Co
- API-R Bois
- Blaval

Le Bureau



Michel GREBOT
 Président
 (L'Alsace, L'Artois, L'Est, L'Alsace)



Sonia PONTET
 Vice-présidente
 (Nantes, La Rochelle)



Olivier FAVIER
 Membre individuel
 (Nantes)



Séverine GERARDIN
 Membre individuel
 (L'Alsace)

L'équipe opérationnelle de SoluCir



Audrey AUBAUD

COMMUNICATION



Delphine LAUREMANT

ACCUEIL CLIENTS



Desbelle JULIE

RESEAUX SOCIAUX



Sarah CHAMBERLAIN

RESEAUX SOCIAUX



Audeane HANAUZON

ACCUEIL CLIENTS



Julia PENNEDERER

COMMUNICATION



Estelle LEON

COMMUNICATION



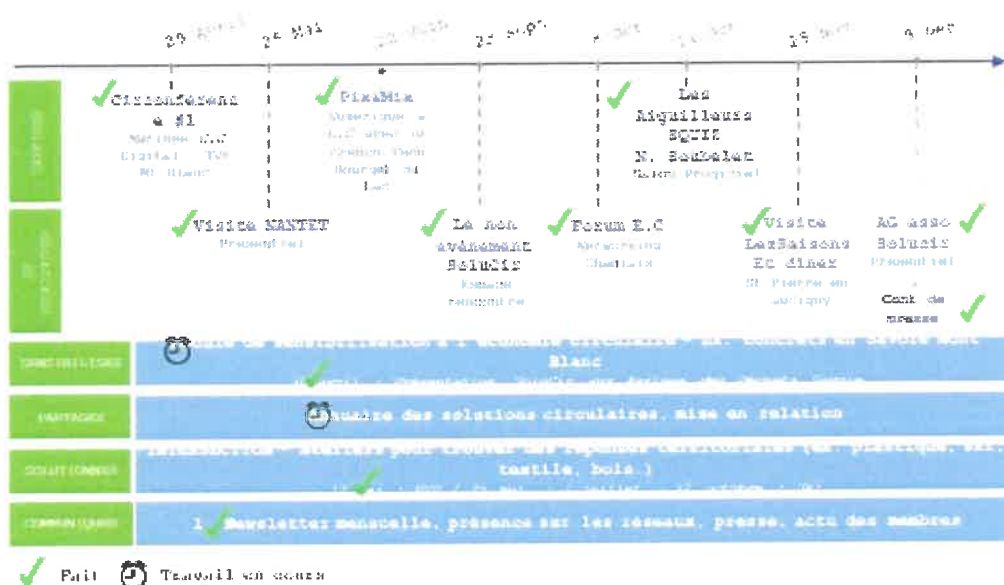
Arthur FALAY

ACCUEIL CLIENTS

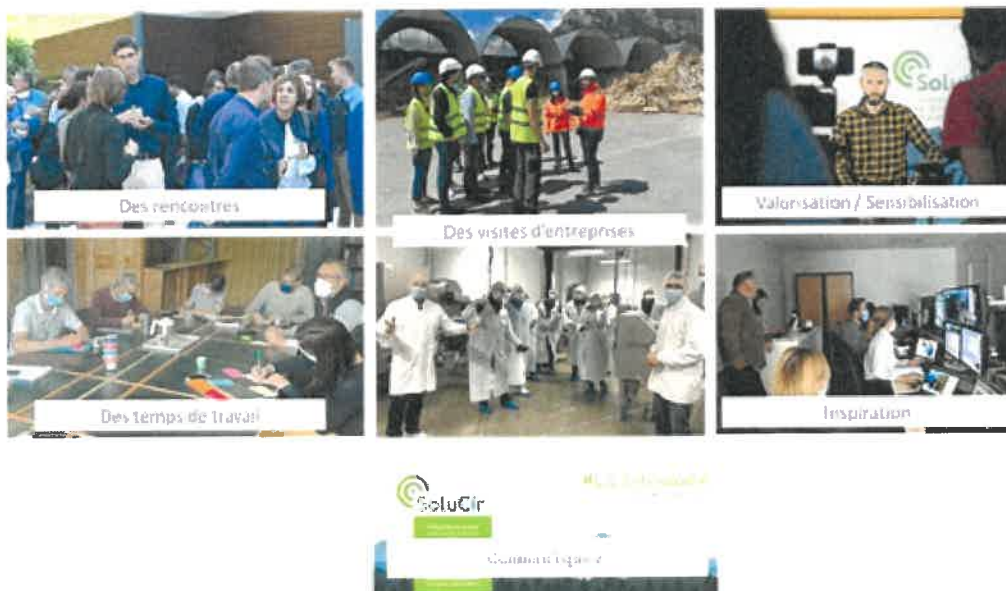
Plan de vol 2021



Objectif 2021 : élargir le cercle des acteurs qui s'investissent dans l'économie circulaire



Animer l'économie circulaire



La Mission et l'ambition de l'association



LA MISSION DE L'ASSOCIATION

Instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie de territoire.

L'AMBITION DE L'ASSOCIATION

SoluCir, c'est..

- Un réseau qui se développe autour de ses valeurs fondatrices
- La porte d'entrée référente de l'économie circulaire en Savoie Mont Blanc
- Une association qui identifie et soutient les solutions circulaires du territoire, qui démocratise l'économie circulaire auprès du tissu économique local, qui crée de la valeur économique et environnementale en contribuant à l'émergence de filières
- Une association qui rayonne, qui essaime, et qui influence les politiques publiques en faveur du développement de l'économie

Déclinaison annuelle



2022

Des rencontres, des synergies, soutenir les solutions, initier le travail sur les filières

2023

Élargissement géographique, essaimage, continuer le travail de filière et de connexion

2024

Modèle stabilisé pour l'association, des exemples qui font la preuve du modèle, d'envergure, à impact

Plan de vol 2022



Objectif 2022 : agir pour l'économie circulaire en maximisant les rencontres et le travail des filières

CALENDRIER	<p>Simodex 17-18 mai 2022</p> <p>Les Aiguilleuses 19-20 apr 2022</p> <p>Salon SoluCir 17-18 mai 2022</p> <p>Circul@rence #2 17-18 mai 2022</p>
ADHÉRENTS	<p>adhérent Visite entreprise</p> <p>adhérent Visite entreprise</p> <p>adhérent Visite entreprise</p> <p>adhérent Visite entreprise</p> <p>adhérent Atelier CSA & Diner</p>
OBJECTIFS	<p>1. Un vendredi par mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petit déjeuner thématique animé par un adhérent • Ou Presque de l'économie circulaire <p>2. Diffusion module de sensibilisation à l'économie circulaire en Savoie Mont Blanc</p> <p>3. Représentation de l'E.C (événements, instances politiques)</p>
SOLU'IMPACT	<p>INTERSECTION - atelier intelligence collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux solutions existantes (matériaubèque, consigne, masque, ski) • Initiation de filières
OUTILS	Annuaire des solutions circulaires, mise en relation, veille
COMMUNICATION	1 Newsletter mensuelle, présence sur les réseaux, presse, actu des membres
RECRUTER	Indications (mensuel), pack partenaire privé & public

Focus Salon



Le salon de l'économie circulaire
les 17 & 18 mai 2022 - Annecy

1 territoire engagé

2 000 adhérents

INSPIRER

5 conférences thématiques lors du salon (outdoor, agro-alimentaire, BTP, industrie & tourisme)
+ 100 ateliers

SOLU'INNER

90 exposants



Solutions pour
MIEUX
Produire
Consommer
Recycler
en Savoie Mont-Blanc

REPENSER

16 ateliers
30 ateliers

RESEAU'ER

1 après networking

gratuit sur inscription www.solucir.org

inscriptions
à l'inscription

Focus petit déjeuner



Concept : un adhérent qui partage son expertise ou l fresque de l'économie circulaire pour développer sa connaissance de l'économie circulaire

Ouvert à tous

A venir :

Date	Intitulé	Lieu	Temps	Dépt	Intervenant(s)
vendredi 11 mars 2022	Fresque de l'EC	Carrefour emploi	Grand Chambéry	73	Sarah
vendredi 6 mai 2022	Fête de l'EC - PFC, gîte par la CC - Réamplification Fête de l'EC		Colère de Savoie	73	Sébastien Quenard
vendredi 10 juin 2022	éco-concept pièce - Pro éco (et de la éco-conception ?) - EN SAM & Albanette ?	SMAPS	Annecy Pays Sa voyard	73	Emilie Chataignon
vendredi 1 juillet 2022	Fresque de l'EC	café 201	Grand Annecy	74	Sarah
vendredi 11 septembre 2022	Financement (avec ex. de AURAF)	Forum Village by CA	Grand Ann	73	Sébastien & Co Quenard
vendredi 19 octobre 2022	ET (avec AURAF, AURAF, GIC, SUD SYMPLE, COLLE)			73	Sarah
nov-22	Concours AID ?			73	AURAF

Focus Fresque économie circulaire



Concept : Inspiré de la Fresque du Climat, cet atelier collaboratif et ludique sensibilise aux enjeux de l'économie circulaire.

En approfondissant nos connaissances sur les limites du système de production-consumption linéaire, nous voyons bien la nécessité d'un modèle plus vertueux, économe en ressources naturelles et moins producteur de déchets. Par quelles étapes passe-t-on d'un modèle à l'autre ?

Référente SoluCir : Sarah

3 Fresques à destination de Savoie Déchets

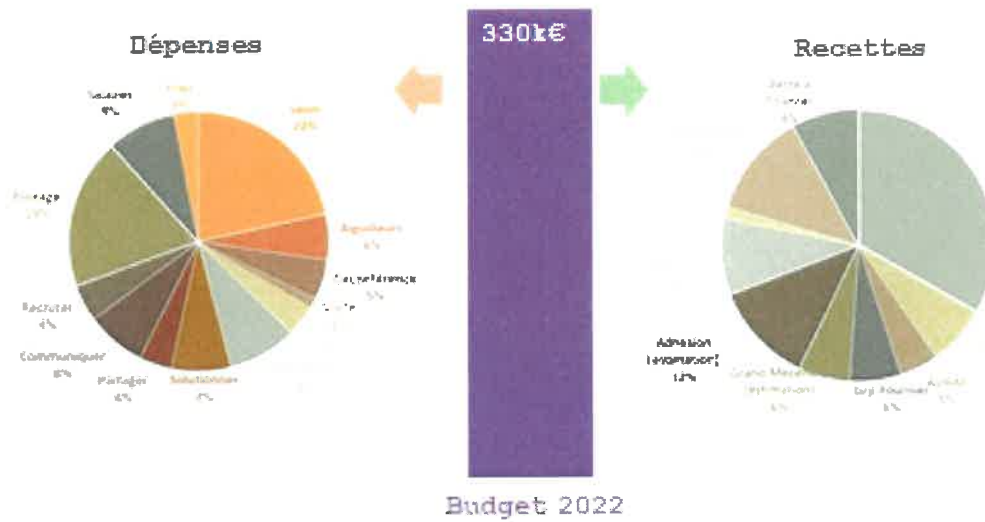
Budget 2022



Poste d'alternante communication + assistante administrative
Budget qui augmente pour accompagner la montée en puissance des actions de l'association.

Une demande de subvention de Savoie Déchets à hauteur de 23 500€ (qui rentre dans les 7% maximum autorisés)

Un budget sécurisé à 77%.



Nos partenaires



Partenaires institutionnels



Grand Mérite



Partenaires officiels du Salon



Partenaires media



Partenaires ambassadeurs



Contacts



CONTACTS

Audrey Arnaud

audrey@solucir.org

06 23 94 75 97

Mélisse Carcassonne

melisse@ecocline.fr

06 59 30 09 41

www.solucir.org



1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Autorisation de lancer une consultation pour les prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice pour les besoins de Savoie Déchets

Madame Marie BENEVEISE, Présidente, rappelle que dans le cadre de leurs activités, les services de Savoie Déchets sont amenés à consulter des prestataires de services de conseil juridique, dans divers domaines.

Ces besoins en prestations juridiques sont liés à des circonstances multiples et nécessitent un délai de réaction rapide. Les prestations réalisées peuvent ainsi prendre la forme :

- Soit de simples avis ;
- Soit de consultations sommaires ;
- Soit de consultations approfondies ;
- Soit d'une assistance et une représentation en justice.

Il est donc proposé de lancer une consultation à procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique. Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commandes conclu pour une durée maximale de trois (3) ans à compter de sa date de notification, et pour un montant maximum de 120 000 € (tous lots confondus).

L'accord-cadre sera divisé en 4 lots comme suit :

- ✓ Lot 1 : Droit public général
Droit de la commande publique et des contrats publics, Droit administratif général (institutions, fonction publique...), Droit de l'urbanisme et foncier
 Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 45 000 € HT

- ✓ Lot 2 : Droit social (*Droit du travail, contrats de droit privé...*)
Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 45 000 € HT
- ✓ Lot 3 : Droit de l'environnement
Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 15 000 € HT
- ✓ Lot 4 : Assistance contentieuse / Représentation juridique
Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 15 000 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation à procédure adaptée pour les prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commandes et tous documents y afférent.

2. TRI DES COLLECTES SELECTIVES

2.1 Fixation du nouveau montant de la prime versée aux candidats dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif en vue de l'attribution d'un marché global pour la conception-réalisation d'un nouveau centre de tri des collectes sélectives

Madame Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que, par Délibération n°2021-91C du 17 septembre 2021, le Comité Syndical a approuvé le lancement d'une procédure de dialogue compétitif en vue de la conclusion d'un marché global pour la conception-réalisation d'un nouveau centre de tri des collectes sélectives.

Selon les dispositions du Code de la Commande Publique (CCP), une prime est versée aux soumissionnaires dans le cadre d'un marché global de conception-réalisation lorsque les documents de la consultation prévoient la remise de prestations par les candidats, afin de dédommager partiellement le coût des études de conception remises au stade de l'offre.

Aussi, il avait été proposé le versement d'une prime d'un montant de 50 000 € HT pour chaque candidat ayant remis une offre finale complète et régulière dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif. Cette rémunération était basée sur des études relatives à l'implantation du projet sur la parcelle « BMV ». L'opportunité d'acquisition d'une parcelle foncière contigüe, permettant une configuration optimale du site, s'est présentée et a été validée par le Comité Syndical du 25 avril 2022.

Eu égard au travail complémentaire d'architecture et de génie civil à réaliser par les candidats, il est proposé d'augmenter de 30 000 € le montant de la prime à verser, soit une prime totale de 80 000 €.

Pour rappel, les modalités d'attribution de la prime sont les suivantes :

- Seuls les soumissionnaires remettant une offre finale se verront attribuer la prime ;
- Pas de prime en cas d'offre finale réceptionnée après expiration du délai imparti à cet effet ;
- Réduction ou suppression de la prime en cas d'offre finale irrégulière (incomplète ou incompatible avec le programme) ou ne répondant pas aux exigences énoncées dans les documents de la consultation.

Pour le titulaire, et conformément à l'article R.2171-22 du CCP, sa rémunération tiendra compte de la prime.

INTERVENTIONS

Suite à une question de Monsieur Christian SIMON, Monsieur Arthur BOIX-NEVEU précise que cette pratique et les montants de la prime sont encadrés par le Code de la Commande Publique.

Madame Marie BENEVEISE ajoute que les AMO de Savoie Déchets ont été consultés afin de déterminer le montant de la prime. Elle indique également aux membres du Comité Syndical que les dépenses réelles des candidats sont bien supérieures au montant de l'indemnité proposée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-91C, du Comité Syndical du 17 septembre 2021 ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la fixation à 80 000 € du montant de la prime qui sera allouée à chaque soumissionnaire dans le cadre du dialogue compétitif en vue de la conclusion du marché de conception-réalisation d'un nouveau centre de tri des collectes sélectives.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès de Savoie Déchets et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Dans le cadre des prochaines élections professionnelles du 08 décembre 2022, Denis BLANQUET, Vice-président en charge des Ressources Humaines, indique que la collectivité doit fixer, avant le 08 juin 2022, le nombre de représentants du personnel au futur comité social territorial, se prononcer sur le maintien ou non du paritarisme dans cette instance et sur le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité.

Le Comité Technique de Savoie Déchets compte actuellement 3 représentants du personnel titulaires et 3 suppléants ainsi que 3 représentants de l'administration titulaires et 3 suppléants.

Le nombre de représentants du personnel doit être compris entre 3 et 5 compte tenu du nombre d'agents employés par Savoie Déchets.

Il vous est proposé de le fixer à 4 représentants titulaires, et 4 représentants suppléants.

Le principe du paritarisme apparaît indispensable à cette instance « de dialogue social » que constitue le Comité Technique, aussi il est proposé de le maintenir.

Le nombre de membres titulaires et suppléants est fixé par délibération du Comité Syndical après avis des organisations syndicales.

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et suivants ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25 avril 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 76 agents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Article 2 : décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité / l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Article 3 : décide le **recueil**, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de Savoie Déchets.

4. FINANCES

4.1 Approbation des comptes de gestion 2021 de Savoie Déchets

Marie BENEVISE, Présidente, expose les modalités d'approbation des comptes de gestion 2021 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant dans les bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir été amené à constater la concordance des montants figurant aux comptes administratifs et aux comptes de gestion,

Considérant la régularité des comptes de gestion 2021 :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2021 au 31/12/2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : prononce que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Gestion des passifs », « Centre de tri de Gilly-sur-Isère » et « Centre de tri de Chambéry », dressés, pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4.2 Approbation des comptes administratifs 2021 de Savoie Déchets

Marie BENEVISE, Présidente, présente les comptes administratifs 2021, à rapprocher des comptes de gestion du Trésorier Principal Municipal, pour le budget principal et les budgets annexes « gestion des passifs », « centre de tri de Gilly sur Isère » et « centre de tri de Chambéry » de Savoie Déchets. Les explications relatives à ces comptes administratifs sont jointes en annexe de la présente délibération.

Marie BENEVISE, Présidente, se retire au moment du vote conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les réalisations de l'exercice 2021 et les résultats qui en découlent se présentent comme suit :

Budget principal :

Investissement

Résultat affecté N-1	+ 5 688 359,13 €
Recettes de l'exercice	6 262 386,93 €
Dépenses de l'exercice	4 667 657,89 €
Solde d'exécution	+ 7 283 088,20 €
Restes à réaliser	
Recettes de l'exercice	0,00 €
Dépenses de l'exercice	184 149,58 €
Solde des restes à réaliser	- 184 149,58 €
Résultat de clôture	+ 7 098 938,62 €

Fonctionnement

Résultat affecté N-1	+ 2 000 000,00 €
Recettes de l'exercice	20 328 621,18 €
Dépenses de l'exercice	21 887 647,05 €
Résultat de clôture (à affecter)	+ 1 559 025,87 €

Résultat global fonctionnement + investissement (hors RAR)	+ 8 842 114,07 €
Résultat global fonctionnement + investissement (avec RAR)	+ 8 657 964,49 €

Budget Annexe – Gestion des passifs :

Investissement

Résultat affecté N-1	- 541 584,60 €
Recettes de l'exercice	558 430,74 €
Dépenses de l'exercice	401 626,45 €
Solde d'exécution	- 384 780,31 €
Restes à réaliser	
Recettes de l'exercice	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	- 384 780,31 €

Fonctionnement

Résultat affecté N-1	0,00 €
Recettes de l'exercice	575 416,53 €
Dépenses de l'exercice	190 636,22 €
Résultat de clôture (à affecter)	+ 384 780,31 €

Résultat global fonctionnement + investissement	0,00 €
---	--------

Budget Annexe – Centre de tri Gilly-sur-Isère :

Investissement

Résultat affecté N-1	- 94 628,00 €
Recettes de l'exercice	48 596,00 €
Dépenses de l'exercice	42 289,00 €
Solde d'exécution	- 88 321,00 €
Restes à réaliser	
Recettes de l'exercice	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	- 88 321,00 €

Fonctionnement

Résultat affecté N-1	- 405 310,77 €
Recettes de l'exercice	1 274 172,55 €
Dépenses de l'exercice	1 746 162,23 €
Résultat de clôture	- 877 300,45 €

Résultat global fonctionnement + investissement	- 965 621,45 €
---	----------------

Budget Annexe – Centre de tri Chambéry :**Investissement**

Résultat affecté N-1	+ 149 818,61 €
Recettes de l'exercice	1 150 960,57 €
Dépenses de l'exercice	149 739,08 €
Solde d'exécution	+ 1 151 040,10 €
Restes à réaliser	
Recettes de l'exercice	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	+ 1 151 040,10 €

Fonctionnement

Résultat affecté N-1	+ 100 000,00 €
Recettes de l'exercice	4 049 718,19 €
Dépenses de l'exercice	4 177 341,49 €
Résultat de clôture	- 27 623,30 €

Résultat global fonctionnement + investissement	+ 1 123 416,80 €
---	------------------

Le résultat consolidé des 4 budgets est le suivant :

Résultat global fonctionnement + investissement (hors RAR)	+ 8 999 909,42 €
Résultat global fonctionnement + investissement (avec RAR)	+ 8 815 759,84 €

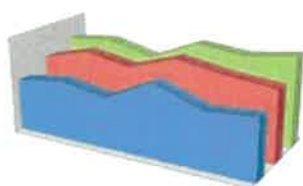
INTERVENTIONS

Madame Marie BENEVISE et Monsieur Réginald HUBEAUX présentent le diaporama suivant :



Comptes administratifs & Résultats financiers 2021

Comité Syndical du 06/05/2022



Savoie Déchets est organisé comptablement avec 4 budgets :

❖ Budget principal

- Fonctionnement en régie de l'UVETD (Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets) *[Chambéry, Bissy]*
- Services supports et administratifs du syndicat *[Chambéry, Axiome]*

❖ Budget annexe Gestion des passifs

- Refacturation au réel des échéances d'emprunts (anciennes usines d'incinération de Gilly-sur-Isère et Valezan)
- Ne concerne que certains adhérents

❖ Budget annexe Centre de tri de Chambéry

- Fonctionnement en régie
- Prestation de tri assurée par du personnel d'insertion de Trialp

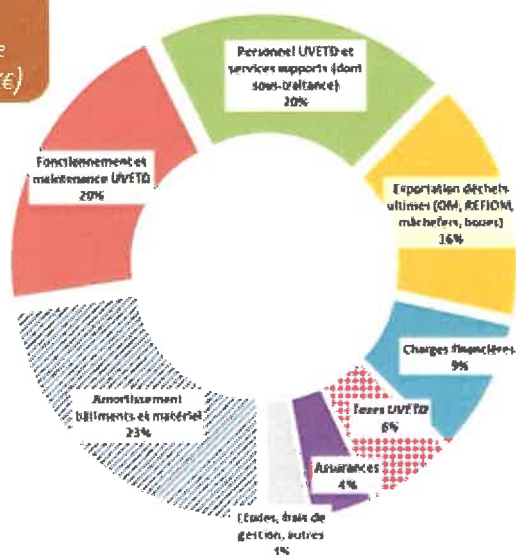
❖ Budget annexe Centre de tri de Gilly-sur-Isère

- Fin de l'exploitation des collectes sélectives au 31/12/2021
- Traitement des cartons du périmètre actuel de Gilly en 2022
- Transfert des collectes sélectives du périmètre

Le budget principal

Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Dépenses 2021 :
19 109 K€
*(hors refactur⁹ interne
 personnel CDT - 1 219 K€)*

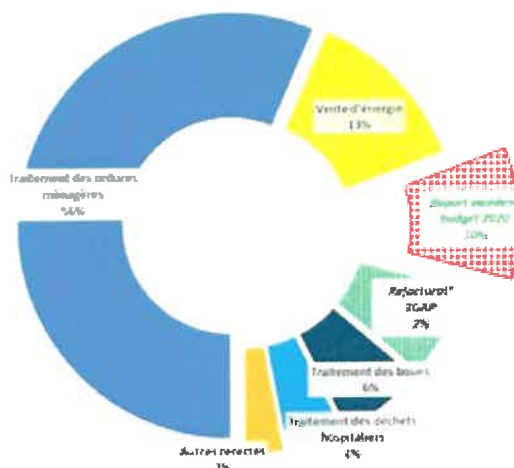


Les recettes de fonctionnement du budget principal

Recettes exercice
2021 : 18 210 K€
(hors recettes internes)

Report excédent
2020 : 2 000 K€

Total recettes
réelles : 20 210 K€



Les dépenses d'investissement du budget principal

Dépenses réelles 2021 : 4 209 K€

Amortiss^t dette : 2 291 K€

Dépenses d'équipement : 1 918 K€

Détails des opérations 2021	Montant HT
Valorisation de la chaleur fatale	706 K€
Changement convoyeurs & extracteurs	541 K€
Maintenance générale UVETD, autres	341 K€
Remplacement automates	99 K€
Axiome (places parking, fibre)	77 K€
Remplacement manches filtrantes	70 K€
Grappin	44 K€
Matériel informatique UVE et services	40 K€
Total dépenses d'équipement 2021	1 918 K€

Les centres de tri

Le centre de tri de Gilly

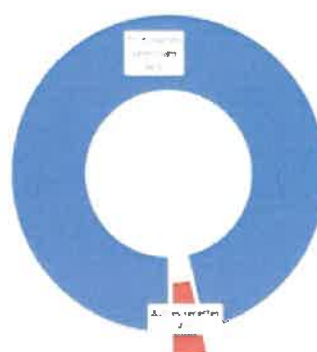
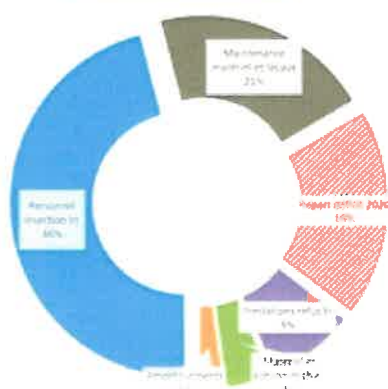
Dépenses exercice 2021 : 1 746 K€

+ Report déficit 2020 : 405 K€

= Total dépenses : 2 151 K€

Recettes 2021 :

1 274 K€



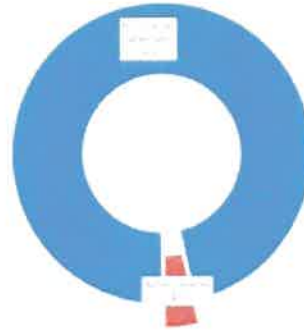
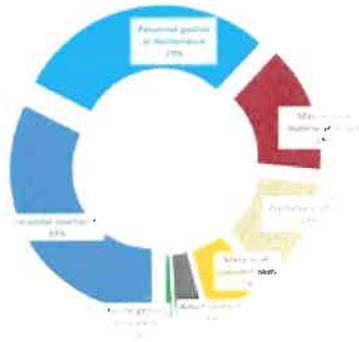
Le centre de tri de Chambéry

Dépenses 2021 :
4 177 K€

Recettes exerc. 2021 : 4 049 K€

Report excédent 2020 : 100 K€

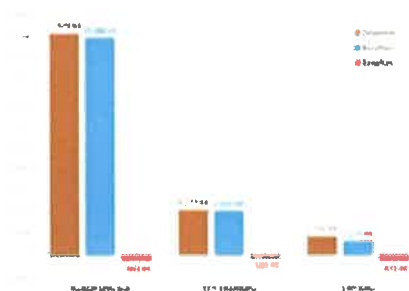
Total recettes :
4 149 K€



Les résultats consolidés 2021

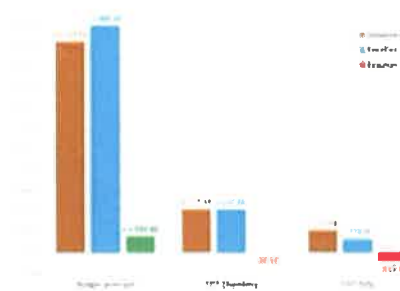
Les résultats de fonctionnement (hors passif)

Résultats exercice 2021 (hors reports 2020)



Dépenses: 26 252 K€
 Recettes: 25 211 K€
 Résultat consol. exercice: -1 041 K€

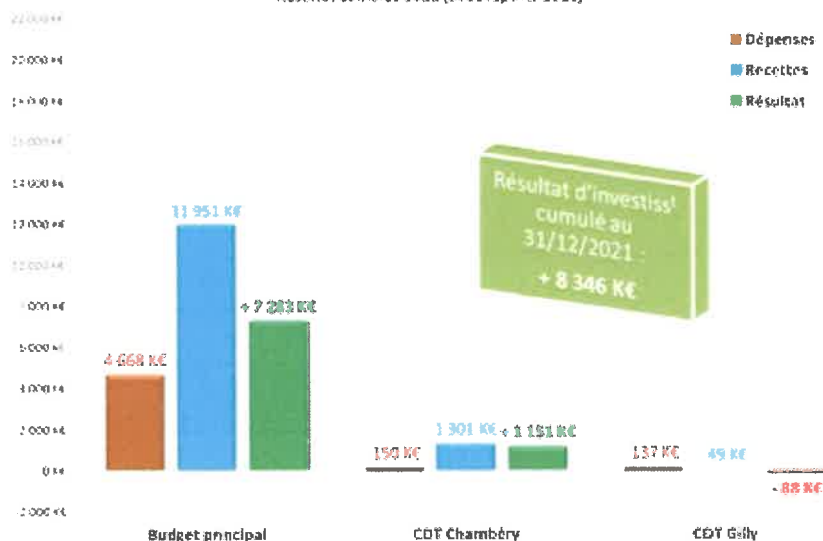
Résultats cumulés 2021 (avec reports 2020)



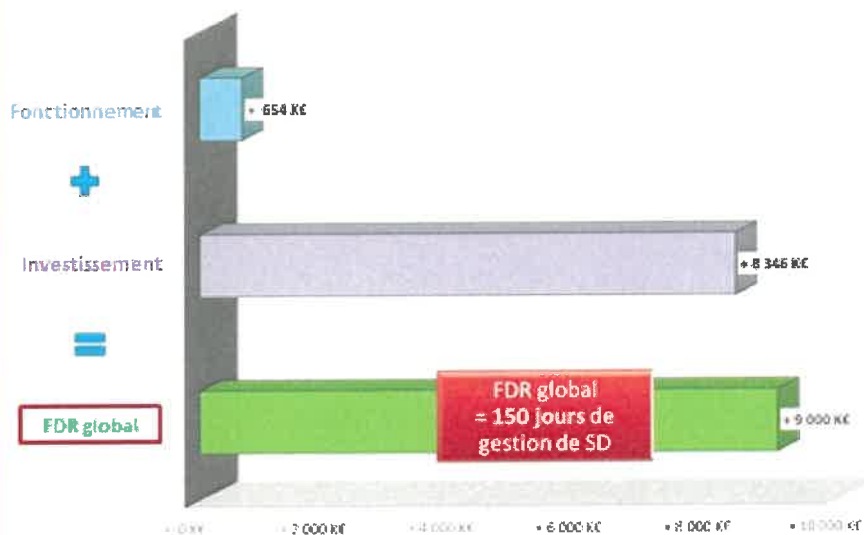
Dépenses: 26 657 K€
 Recettes: 27 311 K€
 Résultat consol. cumulé: + 654 K€

Les résultats d'investissement (hors passif)

Résultat cumulés 2021 (avec reports 2020)



Fonds de roulement consolidé (=excédents cumulés au 31/12/2021)



Ratios au 31/12/2021 (budget principal)

Charges de personnel

- 20,7% des DRF (charges directes)
- 23,5% des DRF (charges directes + prest. remplaç^{es})

Solles intermédiaires de gestion

- Epargne de gestion : + 6 220 K€
- Epargne brute : + 4 740 K€
- Epargne nette : + 2 461 K€

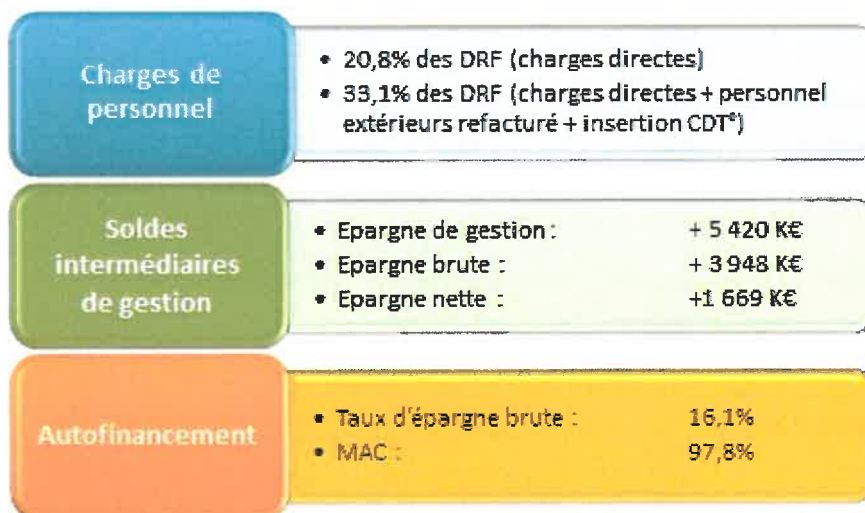
Autofinancement

- Taux d'épargne brute : 24,4%
- Marge autofinancement courant : 94,3%

Endettement

- Capacité de désendettement : 8,5 ans
- Duration de la dette : 9,1 ans

Ratios au 31/12/2021 (budgets consolidés, hors passif)



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : adopte les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes « Gestion des passifs », « Centre de tri de Gilly-sur-Isère » et « Centre de tri de Chambéry », déclarés conforme aux comptes de gestion du Trésorier Principal Municipal.

4.3 Affectation résultats 2021- Budget principal de Savoie Déchets

Marie BENEVISE, Présidente, expose au Comité Syndical que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 du budget principal de Savoie Déchets est de 1 559 025,87 €. Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter ce résultat.

L'affectation suivante vous est proposée :

Excédent de fonctionnement 2021 à affecter en 2022	1 559 025,87 €
Solde d'investissement 2021	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement	7 283 088,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	184 149,58 €
Excédent de financement	
Excédent de financement (solde + RAR)	7 098 938,62 €
AFFECTATION :	
Affectation au R / 1068	559 025,87 €
Report en fonctionnement au R / 002	1 000 000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : affecte la somme de 559 025,87 € au financement de l'investissement par inscription en excédent de fonctionnement capitalisé (imp. 1068) et de reporter le solde, soit 1 000 000 €, en

recette de fonctionnement par une inscription au 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté) au budget supplémentaire 2022 du budget principal.

4.4 Affectation du résultat 2021 – Budget annexe 02 « Gestion des passifs de Savoie Déchets »

Marie BENEVEISE, Présidente, expose au Comité Syndical que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 du budget annexe de Gestion des passifs de Savoie Déchets est de 384 780,31 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat. L'affectation suivante vous est proposée :

Excédent de fonctionnement 2021 à affecter en 2022	384 780,31 €
Solde d'investissement 2020	
D 001 besoin de financement	384 780,31 €
R 001 excédent de financement	-
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	-
Excédent de financement	-
Besoin de financement (solde + RAR)	384 780,31 €
AFFECTATION :	
Affectation au R / 1068	384 780,31 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : affecte la somme de 384 780,31 € au financement de l'investissement par inscription en excédent de fonctionnement capitalisé (imp. 1068) au budget supplémentaire 2022 du budget annexe « gestion des passifs ».

4.5 Approbation budgets supplémentaires 2022 – Budget principal et budgets annexes « Gestion des passifs », « Centre de tri de Gilly-sur-Isère », « Centre de tri de Chambéry » de Savoie Déchets

Marie BENEVEISE, Présidente, rappelle que les budgets supplémentaires ont principalement pour objet d'intégrer les affectations de résultats des comptes administratifs et les restes à réaliser, et d'ajuster les inscriptions de crédits si nécessaire.

Les budgets supplémentaires s'équilibrent comme suit :

Pour le budget principal :**Fonctionnement :**

Dépenses	BP 2022	BS
60 - Achats et consommables	1 718 000,00 €	
61 - Exportation déchets, REFIOM, mâchefers	3 870 000,00 €	
61 - Autres prestations extérieures	3 313 000,00 €	
62 - Honoraires (dont contrôles environnementaux)	492 700,00 €	
63 - TGAP	1 400 000,00 €	
63 - Autres taxes (TICFE, taxe communale, divers)	282 000,00 €	
Chap. 011 - Charges à caractère général	11 075 700,00 €	
Chap. 012 - Charges de personnel	5 100 000,00 €	
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	167 500,00 €	
Chap. 66 - Charges financières	1 735 000,00 €	100 000,00 €
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	40 000,00 €	
Chap. 022 - Dépenses imprévues	- €	600 000,00 €
Chap. 042 - Opérations d'ordre entre sections (amortiss ^{ts})	4 100 000,00 €	300 000,00 €
Total dépenses fonctionnement	22 218 200,00 €	1 000 000,00 €

Recettes	BP 2022	BS
Chap. 013 - Attén. de charges (rembours ^t assurance personnel)	60 000,00 €	
706 - Prestations de services (adhérents et clients publics)	13 375 000,00 €	
706 - Prestations de services (traitement des boues)	1 230 000,00 €	
706 - Prestations de services (refactu TGAP)	1 725 000,00 €	
706 - Prestations de services (DASRI)	900 000,00 €	
706 - Prestations de services (redevance OM clients privés)	180 000,00 €	
707 - Vente de matériaux	150 000,00 €	
7084 - Mise à disposition de personnel aux centres de tri	1 500 000,00 €	
7088 - Autres produits (vente d'énergie)	2 600 000,00 €	
Chap. 70 - Ventes de produits	21 660 000,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00 €	
Chap. 77 - Recettes exceptionnelles	30 000,00 €	
Chap. 042 - Quote part subv. d'investiss ^t virée au résultat (777)	458 200,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté		1 000 000,00 €
Total recettes fonctionnement	22 218 200,00 €	1 000 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 1 000 K€

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 (1 559 K€) est affectée en recette de fonctionnement dans ce BS, à hauteur de 1 000 K€.

Dépenses de fonctionnement : 1 000 K€

1 000 K€ sont également répartis en dépenses au sein des chapitres suivants :

- chapitre 66 (100 K€) : intérêts prévisionnels liés à l'emprunt 2022 (5 M€) contracté pour le projet chaleur fatale
- chapitre 022 (600 K€) : provision au titre des dépenses imprévues, liées principalement à la forte augmentation de certains postes achats et prestations liée au contexte actuel (révisions d'indices, surcoûts exceptionnels)
- chapitre 042 (300 K€) : amortissements des immobilisations (opération d'ordre budgétaire)

Investissement :

Dépenses	BP 2022	BS 2022	RAR 2021	BS + RAR
Chap. 16 - Emprunts et dettes	2 800 000,00 €	300 000,00 €		300 000,00 €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	200 000,00 €	5 060,90 €	205 060,90 €
2111 - Terrains	6 000 000,00 €			
2182 - Matériel de transport	200 000,00 €			
2183 - Matériel informatique	50 000,00 €	50 000,00 €	1 503,18 €	51 503,18 €
2184 - Mobilier				
2188 - Autres immobilisations	241 800,00 €	157 964,49 €	74 332,00 €	232 296,49 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	6 491 800,00 €	207 964,49 €	75 835,18 €	283 799,67 €
2313 - Immob. en cours (constructions)	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
2315 - Immob. en cours (installations, matériel)	250 000,00 €	5 000 000,00 €	61 777,02 €	5 061 777,02 €
2318 - Immob. en cours (autres)	500 000,00 €	250 000,00 €	20 869,00 €	270 869,00 €
238 - Avances et acomptes versés	500 000,00 €		20 607,48 €	20 607,48 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	4 250 000,00 €	7 250 000,00 €	103 253,50 €	7 353 253,50 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	458 200,00 €			
Total dépenses investissement	14 100 000,00 €	7 957 964,49 €	184 149,58 €	8 142 114,07 €

Recettes	BP 2022	BS 2022	RAR 2021	BS + RAR
1068 - Réserves		559 025,87 €		559 025,87 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes	10 000 000,00 €			
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections (amortissts)	4 100 000,00 €	300 000,00 €		300 000,00 €
001 - Solde d'exécution investissement N-1		7 283 088,20 €		7 283 088,20 €
Total recettes investissement	14 100 000,00 €	8 142 114,07 €	- €	8 142 114,07 €

Recettes d'investissement : 8 142 K€

Une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2021 (1 559 K€) est affecté en recette d'investissement dans ce BS, à hauteur de 559 K€.

300 K€ correspondent aux amortissements des immobilisations (qui sont une opération d'ordre budgétaire, cf. dépenses de fonctionnement).

7 283 K€ correspondent à la reprise de l'excédent d'investissement 2021.

Dépenses d'investissement : 7 958 K€ (+ 184 K€ RAR 2021)

184 K€ de Restes à Réaliser 2021 sont intégrés dans ce BS 2022, et 7 958 K€ supplémentaires sont répartis comme suit :

- chapitre 16 (300 K€) : amortissement prévisionnel liés à l'emprunt 2022 (5 M€) pour le projet chaleur fatale

- chapitre 20 (200 K€) : études (dont BREF), logiciels

- chapitre 21 (300 K€) : investissements réalisés dans l'année (aménagement, équipements, achat de matériel), dont les opérations de grosse maintenance de l'UVETD

- chapitre 23 (7 250 K€) : investissements dont les paiements seront étalés sur au moins 2 ans (dont le projet « chaleur fatale », le BREF,...)

Pour le budget annexe – Gestion des passifs :

Fonctionnement :

Dépenses	BP 2022	BS
Chap. 011 - Charges à caractère général	4 000,00 €	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	20 000,00 €	
Chapitre 66 - Charges financières	165 000,00 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	320 000,00 €	384 780,31 €
Total dépenses fonctionnement	510 000,00 €	384 780,31 €

Recettes	BP 2022	BS
Chapitre 74 - Dotations, participations	510 000,00 €	
002 - Résultat fonctionnement reporté		384 780,31 €
Total recettes fonctionnement	510 000,00 €	384 780,31 €

Investissement :

Dépenses	BP 2022	BS
Chap. 16 - Emprunts	340 000,00 €	
001 - Résultat investissement reporté		384 780,31 €
Total dépenses investissement	340 000,00 €	384 780,31 €

Recettes	BP 2022	BS
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	20 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	320 000,00 €	384 780,31 €
Total recettes investissement	340 000,00 €	384 780,31 €

Pour mémoire ce budget s'équilibre à l'euro près, puisque l'annuité de la dette (frais financiers et amortissement) liée au passif est refacturée aux adhérents concernés.

Le BS consiste uniquement à l'affectation des résultats financiers 2021 (excédent de fonctionnement = déficit d'investissement).

Pour le budget annexe – Centre de tri de Gilly-sur-Isère :

Fonctionnement :

Dépenses	BP 2022	BS
Chap. 011 - Charges à caractère général	365 000,00 €	
Chap. 012 - Charges de personnel (refacturé par BP)	70 000,00 €	
Chap. 042 - Amortissements	45 000,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)		877 300,45 €
023 - Financement de l'investissement	0,00 €	88 321,00 €
Total dépenses de fonctionnement	480 000,00 €	965 621,45 €

Recettes	BP 2022	BS
Chap. 70 - Prestations de services	120 000,00 €	
Chap. 74 - Subventions d'exploitation	317 000,00 €	965 621,45 €
Chap. 042 - Quote part subv. transférée (777)	43 000,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)		
Total recettes de fonctionnement	480 000,00 €	965 621,45 €

Le BS consiste en investissement uniquement à l'affectation du déficit 2021 de 965 K€ (déficit de fonctionnement 877 K€ + 88 K€ pour financer le virement à la section d'investissement), équilibré virtuellement par une subvention.

Investissement :

Dépenses	BP 2022	BS
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €	
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	43 000,00 €	
001 - Déficit investissement N-1		88 321,00 €
Total dépenses d'investissement	45 000,00 €	88 321,00 €

Recettes	BP 2022	BS
Chap. 040 - Amortissements	45 000,00 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €	88 321,00 €
Total recettes d'investissement	45 000,00 €	88 321,00 €

Le BS consiste en investissement uniquement à l'affectation du déficit 2021, équilibré virtuellement par le virement de la section de fonctionnement.

Pour le budget annexe – Centre de tri de Chambéry :

Fonctionnement :

Dépenses	BP 2022	DM1	BS
60 - Achats et consommables	417 500,00 €		30 000,00 €
61 - Prestations de tri (dont refus)	2 550 000,00 €		160 000,00 €
61 - Autres prestations extérieures	581 000,00 €		30 000,00 €
62/63 - Honoraires et taxes	9 500,00 €		
Chap. 011 - Charges à caractère général	3 558 000,00 €		220 000,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel (refacturé par BP)	1 500 000,00 €		
Chap. 042 - Amortissements	142 000,00 €		
Chap. 66 - Charges financières	- €		40 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)			27 623,30 €
Total dépenses de fonctionnement	5 200 000,00 €	0,00 €	287 623,30 €

Recettes	BP 2022	DM1	BS
Chap. 013 - Rembours ^t sur rémunération personnel	50 000,00 €		
706 - Prestations de tri	5 000 000,00 €		287 623,30 €
707 - Ventes de marchandises	20 000,00 €		
Chap. 70 - Prestations de services	5 020 000,00 €		287 623,30 €
Chap. 77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €		
Chap. 042 - Quote part subv. transférée (777)	125 000,00 €		
Total recettes de fonctionnement	5 200 000,00 €	0,00 €	287 623,30 €

Recettes de fonctionnement : 287 K€

La hausse significative des tonnages constatée en début d'année 2022 permet d'abonder les recettes afférentes aux prestations à hauteur de 287 K€.

Dépenses de fonctionnement : 287 K€

Les recettes nouvelles permettent de financer les postes suivants au BS :

- chapitre 012 (220 K€) : augmentation prévue de certains postes achats et prestations liée au contexte actuel (révisions d'indices, surcoûts exceptionnels)
- chapitre 66 (40 K€) : intérêts prévisionnels liés à l'emprunt 2022 (5 M€) contracté pour le foncier du centre de tri ; ce montant est inférieur à celui inscrit au BS du budget principal car l'emprunt associé comprend une phase de mobilisation de 24 mois maximum, les frais financiers 2022 seront donc inférieurs puisque les décaissements seront partiellement décalés
- chapitre 002 (27 K€) : reprise du déficit de fonctionnement du CA 2021

Investissement :

Dépenses	BP 2022	DM1	BS
Chap. 16 - Amortissement capital de la dette			75 000,00 €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles		300 000,00 €	
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	17 000,00 €	2 000 000,00 €	275 000,00 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours		2 700 000,00 €	801 040,10 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	125 000,00 €		
Total dépenses d'investissement	142 000,00 €	5 000 000,00 €	1 151 040,10 €

Recettes	BP 2022	DM1	BS
16 - Emprunts	- €	5 000 000,00 €	
Chap. 040 - Amortissements	142 000,00 €		
001 - Excédent investissement N-1			1 151 040,10 €
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	0,00 €	0,00 €
Total recettes d'investissement	142 000,00 €	5 000 000,00 €	1 151 040,10 €

Recettes d'investissement : 1 151 K€

Ce montant correspond à la reprise de l'excédent d'investissement 2021 du budget annexe.

Dépenses d'investissement : 1 151 K€

Plusieurs chapitres ont déjà été abordés lors de la DM1 approuvée lors du Comité Syndical du 25/04/22, avec notamment des crédits nécessaires à l'acquisition d'une parcelle foncière pour le futur centre de tri. Un montant de 1 151 K€ est ajouté dans ce BS, il est ventilé ainsi :

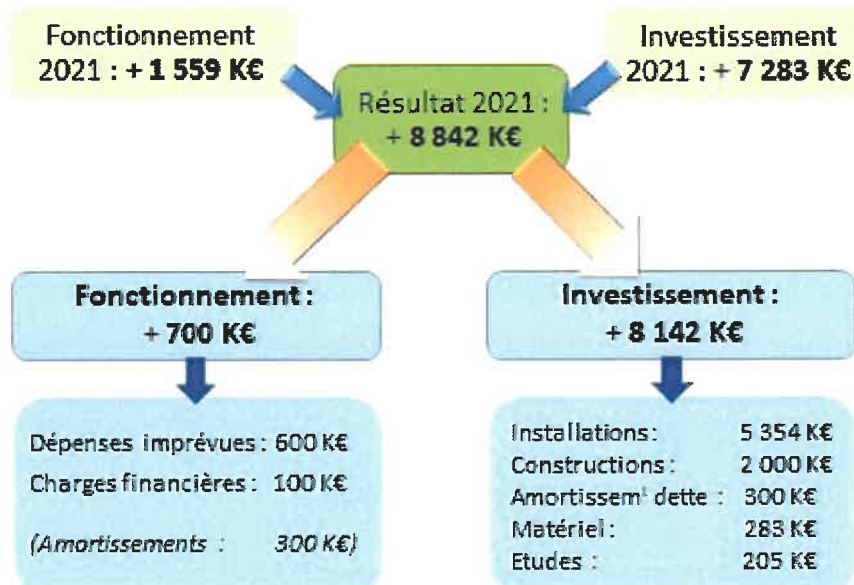
- chapitre 16 (75 K€) : amortissement prévisionnel lié à l'emprunt 2022 ; ce montant est inférieur à celui inscrit au BS du budget principal car l'emprunt associé comprend une phase de mobilisation de 24 mois maximum (cf infra)
- chapitre 21 (275 K€) : investissements réalisés dans l'année (aménagements, équipements, achat de matériel)
- chapitre 23 (801 K€) : investissements dont les paiements seront possiblement étalés jusqu'en 2023 (dont les travaux de la phase transitoire pour passage en extension de consignes de tri)

INTERVENTIONS

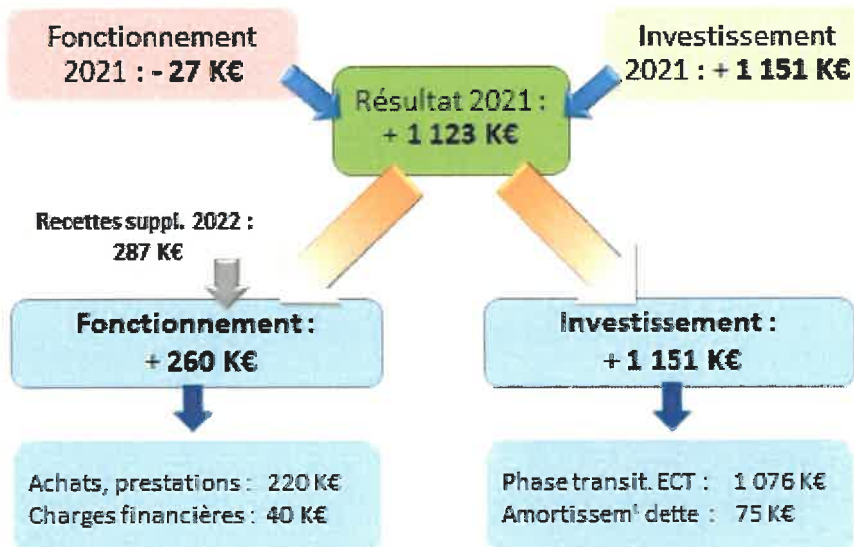
Monsieur Réginald HUBEAUX présente le diaporama suivant :

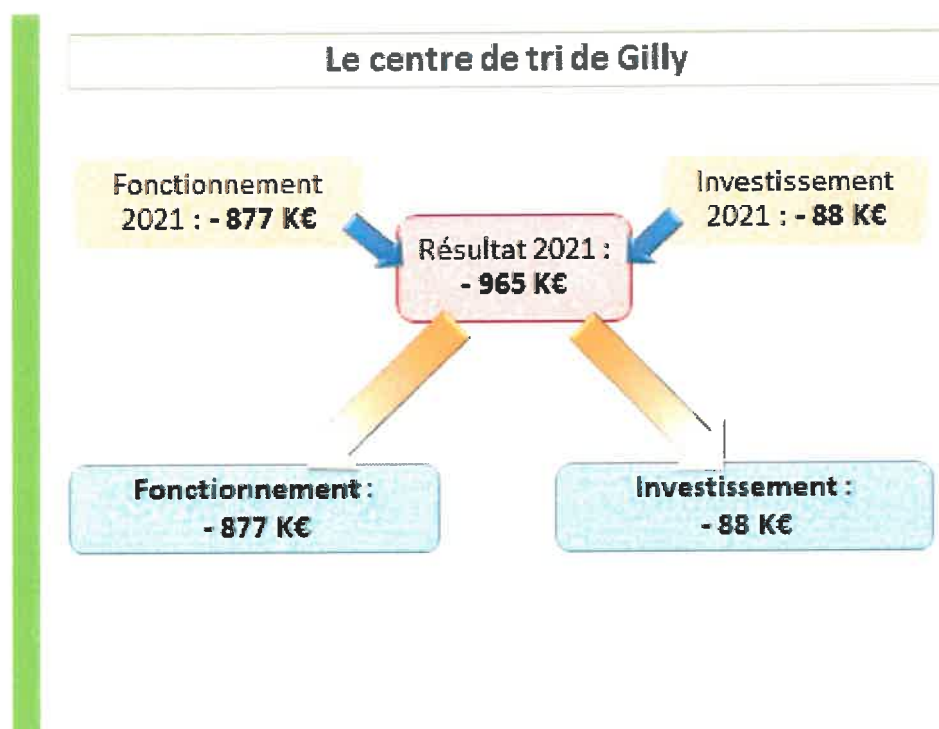


Le budget principal



Le centre de tri de Chambéry





Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : approuve les budgets supplémentaires 2022 du budget principal et des budgets annexes « Gestion des passifs », « Centre de tri de Gilly-sur-Isère » et « Centre de tri de Chambéry » tel que détaillé ci-dessus.

4.6 Subventions pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, à la lutte contre les gaspillages, concourant à l'économie circulaire ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés

Par une délibération en date du 14 décembre 2018, le Comité Syndical de Savoie Déchets a approuvé à l'unanimité le principe de versement de subventions pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, à la lutte contre les gaspillages, concourant à l'économie circulaire ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés, conformément à ce que prévoient les statuts du syndicat.

Pour mémoire, l'attribution d'une éventuelle subvention doit réunir certaines conditions préalables, et notamment les suivantes :

- Une analyse financière devra déterminer si les capacités financières du syndicat permettent d'envisager une aide à l'investissement ;
- Le projet doit être soutenu par une collectivité adhérente à Savoie Déchets ;
- Les 2/3 de la population DGF située sur le territoire de Savoie Déchets doivent être couvertes à minima par le champ d'action du bénéficiaire du projet d'investissements ;
- Le montant de la subvention sera au maximum de 7,1% de l'investissement, avec un plafond de 250 000 € HT ;
- Le versement de la subvention sera réalisé sur présentation de justificatifs et donnera lieu au préalable à la signature d'une convention qui sera approuvée en Comité syndical.

Dans ce cadre, il est proposé de soumettre à l'approbation du Comité syndical le versement d'une subvention à l'association SoluCir, qui a sollicité l'aide de Savoie Déchets.

L'objet de l'association SoluCir, officiellement créée le 08 décembre 2020 et dont le Conseil d'administration est composé de 17 entreprises du territoire, est d'instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie de territoire.

A ce titre l'association SoluCir a vocation à proposer des événements inédits et des outils efficaces pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des 2 Savoie, par l'intermédiaire des actions suivantes :

- des événements phares visant l'ensemble des entreprises du territoire pour donner de la visibilité aux structures qui entreprennent dans l'économie circulaire, informer, motiver et appeler à l'action.
- des outils et actions de sensibilisation à destination de différents publics du territoire (entreprises et entrepreneurs, élus, techniciens, associations, grand public...).
- un annuaire de solutions circulaires du territoire, mis à jour régulièrement.
- des ateliers en intelligence collective ciblés auprès des acteurs les plus concernés pour apporter des solutions adaptées aux enjeux de l'économie circulaire des différents secteurs d'activité.

Une première subvention de 25 000 € a été accordée à l'unanimité à SoluCir par le Comité Syndical du 16 avril 2021 de Savoie Déchets.

Il est proposé de continuer à accompagner l'association dans son développement et de verser pour l'année 2022 une subvention de 23 430 € à SoluCir afin de contribuer au financement de ces actions.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association SoluCir est de 330 k€.

L'association SoluCir s'engage en retour à afficher le soutien de Savoie Déchets sur ses éléments de communication, et s'engage également pour l'année 2022 à :

- Organiser et animer le 2^{ème} salon SoluCir, salon des Solutions de l'Économie Circulaire des Pays de Savoie ;
- Organiser et animer la conférence des dirigeants engagés « Les Aiguilleurs » ;
- Elaborer et actualiser l'annuaire des solutions de l'économie circulaire ;
- Sensibiliser les élus de Savoie Déchets et partenaires des collectivités et de l'association à l'Économie Circulaire ;
- Avoir un rayonnement sur l'ensemble du territoire savoyard.

L'association SoluCir organisera en particulier, à destination des élus des collectivités membres de Savoie Déchets, des actions de sensibilisation à l'économie circulaire.

Il est proposé que cette subvention soit versée dans le cadre d'une convention, valable pour toute la durée de l'année 2022, fixant les conditions et modalités de versement, dont le projet est annexé aux présentes.

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 28 juin 2016 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant les compétences transférées au Syndicat ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant notamment certaines actions pouvant être conduites par le Syndicat ;

Vu la délibération du Comité Syndical de Savoie Déchets en date du 14 décembre 2018 ;

Vu le projet de convention de subventionnement fixant les conditions et modalités de versement d'une aide de 23 430 € à l'association SoluCir pour l'année 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le principe du versement par Savoie Déchets à l'association SoluCir d'une subvention d'un montant de 23 430 €.

Article 2 : approuve la convention, pour l'année 2022, de subventionnement annexée aux présentes et fixant les conditions et modalités de versement à SoluCir de l'aide définie à l'article 1.

Article 3 : autorise la Présidente de Savoie Déchets, ou toute personne déléguée, à signer la convention prévue à l'article 2 et tout acte subséquent pour son exécution.

Article 4 : autorise le versement de l'aide définie à l'article 1 dans les conditions de la convention approuvée à l'article 2.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Calendrier des réunions

Dates des prochains Comités Syndicaux :

- Vendredi 03 juin 2022
- Vendredi 24 juin 2022 à 14h30
- Vendredi 16 septembre 2022 à 14h30
- Vendredi 28 octobre 2022 à 14h30
- Vendredi 16 décembre 2022 à 14h30

COPIL Tri :

- Vendredi 03 juin 2022 de 10h00 à 12h00 UVETD
- Vendredi 08 juillet de 10h00 à 12h00 UVETD

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions nouvelles, la séance est levée à 16h05.

La Présidente,
Marie BENEVEISE

